



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

mm

Françoise TAHERI
09 AOUT 2019

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000
PARTIE OUEST

Juillet 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 4 mars 2019 au 5 avril 2019

APPROBATION DU PPR : 09 AOUT 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Ra : ravinement

